

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION GENERALE

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2024

Point 2 - Délégations au Maire

2 FINANCES

Point 1 - Présentation et vote des comptes de gestion 2023 : Commune, Camping, Mouillages

Point 2 - Présentation et vote des comptes administratifs 2023 : Commune, Camping, Mouillages

Point 3 - Affectation des résultats 2023 : Commune, Camping, Mouillages

Point 4 - Taxes directes locales – Taux 2024

Point 5 - Présentation et vote des subventions allouées par la commune en 2024

Point 6 - Présentation et vote des budgets primitifs 2024 : Commune, Camping, Mouillages

3 URBANISME

Point 1 - Appel à projet « cœur de bourg » : Désignation du Lauréat

4 QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE SEANCE

- NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
- NOMBRE DE VOTANTS : 17 votants : CHAPITRE 1 – Point 1 / 19 VOTANTS : CHAPITRE 2 – Point 1/ 18 VOTANTS : CHAPITRE 2 -Point 2 / 19 VOTANTS pour la fin du conseil
- Etaient présents : Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Madame Eliane AUDAU, Monsieur Eric PROSPER , Madame Anne-Sophie LE PEN, Madame Nathalie LOUDON, Monsieur MONDOT Jean-Marie, Madame Laurence LEPINE, Monsieur Philippe KERZERHO, Monsieur Pierre-Marie JOURDAN, Madame Elisabeth SECHET, Monsieur Elie THOUMELIN, Madame Laetitia LOUESDON, Madame LE GLAUNEC Karine, Monsieur Olivier LE LAMER (arrivé CHAPITRE 2) , Madame Annie PINARD (Arrivée CHAPITRE 1 – Point 2), Monsieur Philippe DELHAYE, Monsieur Hadrien REYRE, Madame Delphine SOSON, Madame Isabelle LE PRIOL-NOMAS
- SECRÉTAIRE de SÉANCE : Laurence LEPINE
- Date de convocation : 21 mars 2024
- Ouverture de la séance à 19h34

Madame Le Maire présente Monsieur SERGENT, Conseiller au Décideurs Locaux

1. ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 février 2024 et d'approuver le compte-rendu de la séance du 20 mars 2024. Celui-ci leur a été adressé le 26 mars 2024.

Philippe DELHAYE : Fait part à l'Assemblée qu'après renseignements pris le huis clos réclamé lors de la séance du 20 mars 2024 n'est pas conforme à la réglementation.

Madame Le Maire répond que la séance du 20 mars est à prendre comme une réunion de travail et non comme un conseil et qu'il n'y a eu aucune décision de prise

Isabelle NOMAS répond qu'une délibération concernant les décisions a été prise

Madame Le Maire répond que les délégations au Maire ne constituent pas une décision de l'Assemblée en tant que telle mais qu'il relève de ses prérogatives de rendre compte à l'Assemblée. L'ensemble des décisions sera présenté au point suivant.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité confirme l'approbation du PV du 21 février 2024. Le compte-rendu du 20 mars est approuvé à la majorité.

2. Délégations au Maire

EXPOSE DES MOTIFS :

D1-03-2024

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que Madame Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé de tout ou partie, et pour la durée de son mandat, des pouvoirs de décision dont l'énumération est donnée audit article.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, reçue en sous-préfecture de Lorient le 28 mai 2020, l'assemblée délibérante a donné délégation à Madame Le Maire de certains pouvoirs prévus par ledit texte.

En vertu de l'article L.2122-23 du Code précité, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et Madame Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

En conséquence, Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF rend compte de :

- 4 Déclarations d'intention d'aliéner
- 7 Décisions

	THEMATIQUE	OBJET
DEC n°2024-03	APPEL A COTISATION	Appel à cotisation 2024 « Fondation du Patrimoine » pour un montant de 200 € (TTC)
DEC n°2024-04	FORMALISATION DES RELATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET L'ADMINISTRATION	Signature du renouvellement de la convention entre la commune et l'association LBMG pour 12 ans à compter du 1 ^{er} mars 2024 pour la mise à disposition des ouvrages fortifiés lieu-dit le BEGO

DEC n°2024-05	APPEL A COTISATION	Renouvellement Adhésion 2024 auprès de l'Association Escales photos pour un montant de 2500 € TTC
DEC n°2024-06	APPEL A COTISATION	Renouvellement convention auprès de VIGIPOL pour 2024 pour un montant de 774.20 € TTC.
DEC n°2024-07	CONTRAT	Signature d'un contrat pour l'étude de Faisabilité « Les Landes » avec la SARL AGAP pour un montant de 13 250.00 € HT
DEC n°2024-08	FORMALISATION DES RELATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET L'ADMINISTRATION	Signature de la convention entre la commune et l'association LES AMIS DE LA CHAPELLE ST GILLES DU COSQUER pour 12 ans à compter du 1 ^{er} avril 2024 pour la mise à disposition des ouvrages culturels : Chapelle et Fontaine St Gilles du Cosquer
DEC n°2024-09	MARCHE PUBLIC	Signature du Marché public concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison des Assistantes Maternelles auprès des SARL ARCHIBLOCK et HINOKI

Présentation de Monsieur SERGENT :

Monsieur SERGENT fait un état des lieux de la santé de la collectivité et oriente sa présentation sur les ratios de la collectivité, vu la présentation détaillée des comptes proposée à l'Assemblée (reçus au préalable également conformément à la nouvelle réglementation)

1^{er} ratio) La CAF 2023 est en baisse par rapport à 2022 : Passage de 558454 € à 225509 €

La CAF nette subit également une baisse passant de 53635 € à 1624 €

Mr SERGENT insiste sur la fluctuation de ces résultats liée notamment à l'inflation et la revalorisation du point d'indice décidée par l'Etat des fonctionnaires.

Les recettes quant à elles n'augmentent pas aussi vite. Moyenne sur 5 ans 290 000€

2^{ème} ratio) Ratio de désendettement : Préconisation < 7 ans : 3.82 années

1^{er} levier qui peut être actionné par la Collectivité

3^{ème} ratio) Taux de CAF nette (Productivité de la collectivité) : 5.32%

Préconisation à 10% : 5% pour l'entretien du patrimoine et 5% pour l'investissement

Moyenne de la collectivité sur 5 ans : 7.32%

Point de vigilance

4^{ème} ratio) Ratio de rigidité : 63.74% (Préconisation à 55%)

Peu de marges de manœuvre pour la Collectivité en ce qui concerne les charges, et les recettes doivent augmenter.

5) Relations avec les services : bonnes – Délai Global de paiement 30 jours : 26 jours pour Plouharnel, Taux de recouvrement 99.89% et qualité comptable à 100%

2. FINANCES

1. Présentation et vote des comptes de gestion 2023 : Commune, Camping et Mouillages

EXPOSE DES MOTIFS :

D2-03-2024, D3-03-2024 et D4-03-2024

Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, des comptes de gestion adressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier d'Auray, percepteur de la Commune, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les Comptes de Gestion des budgets Commune, Camping et Mouillages, dressé pour l'exercice 2023 par M. le Trésorier d'Auray, receveur de la commune, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et qui n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

2. Présentation et vote des comptes administratifs 2023 : Commune, Camping et Mouillages

Madame Le Maire confirme la conformité des comptes de gestion et des comptes administratifs

2-1 : BUDGET PRINCIPAL

EXPOSE DES MOTIFS :

D5-03-2024

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, fait part à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'il convient, après présentation de procéder au vote du compte administratif du budget « Commune » de l'année 2023 dont les résultats cumulés à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 789 406.39 €

Recettes : 3 015 222.03 €

Excédent de 225 816.14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 725 199.55 €

Recettes : 1 236 747.43 €

Excédent de 511 547.88 €

Soit un excédent global de clôture de 737 364.02 €

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF se retirant de la salle du Conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 13 VOTES POUR et 5 VOTES CONTRE

- APPROUVE le compte administratif 2023 du budget « Commune ».

2-2: BUDGET CAMPING

EXPOSE DES MOTIFS :

D6-03-2024

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, fait part à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'il convient, après présentation de procéder au vote du compte administratif du budget « Camping » de l'année 2023 dont les résultats cumulés à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 733 358.05 €

Recettes : 937 563.76 €

Excédent de 204 205.71 €

Section d'investissement :

Dépenses : 303 098.86€

Recettes : 117 000.00 €

Déficit de -186 098.86 €

Soit un excédent global de clôture de 18 106.85 €

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF se retirant de la salle du Conseil,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 13 VOTES POUR et 5 VOTES CONTRE
- APPROUVE le compte administratif 2023 du budget « Camping ».

2-3: BUDGET MOUILLAGES

EXPOSE DES MOTIFS :

D7-03-2024

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, fait part à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'il convient, après présentation de procéder au vote du compte administratif du budget « Mouillages » de l'année 2023 dont les résultats cumulés à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 10 152.18 €

Recettes : 8 034.18 €

Déficit de -2 118.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0.00€

Recettes : 0.00 €

Excédent de 0.00 €

Soit un déficit global de clôture de -2 118.00 €

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF se retirant de la salle du Conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2023 du budget « Mouillages ».

3. Affectation des résultats 2023 : budget Commune, Camping, Mouillages

2-1: BUDGET PRINCIPAL

EXPOSE DES MOTIFS :

D8-03-2024

Madame Chantal LE PIOUFF, Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat 2023 du budget « Commune » qui peut être résumé sur le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2023	3 015 222.53 €
	Dépenses de l'exercice	2023	2 789 406.39 €
1	Résultat budgétaire de l'exercice	2023	225 816.14 €
2	Résultat antérieur reporté (002)	CA 2022	187 452.59 €
3	Capacité d'autofinancement	3 = 1 + 2	413 268.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2023	1 236 747.43 €
	Dépenses de l'exercice	2023	725 199.55 €
4	Résultat budgétaire de l'exercice	2023	511 547.88 €
5	Résultat antérieur reporté	CA 2022	-379 021,32 €
6	Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	6 = 4 + 5	132 526.56 €
7.1	Résultat à réaliser dépenses	CA 2023	0,00 €
7.2	Résultat à réaliser recettes	CA 2023	0,00 €
8	Résultat global	8 = 6 + 7	132 526.56 €
9	Besoin de financement	= 8 si montant négatif	0,00 €

○ Proposition d'affectation des résultats au budget 2024

	MONTANTS PROPOSES
au financement de l'investissement compte recettes" 1068"	0,00 €
en report à nouveau en fonctionnement (002)	413 268.73 €
TOTAL	413 268.73 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE l'affectation du résultat 2023 du budget « Commune » tel que présenté.

2-2: BUDGET CAMPING**EXPOSE DES MOTIFS :****D9-03-2024**

Madame Chantal LE PIOUFF, Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat 2023 du budget « Camping » qui peut être résumé sur le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2023	937 563.76 €
	Dépenses de l'exercice	2023	733 358.05 €
1	Résultat budgétaire de l'exercice	2023	204 205.71 €
2	Résultat antérieur reporté (002)	CA 2022	107 896.00 €
3	Capacité d'autofinancement	3 = 1 + 2	312 101.71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2023	117 000.00 €
	Dépenses de l'exercice	2023	303 098.86 €
4	Résultat budgétaire de l'exercice	2023	-186 098.86 €
5	Résultat antérieur reporté	CA 2022	16 722.20 €
6	Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	6 = 4 + 5	-169 376.66 €
7.1	Résultat à réaliser dépenses	CA 2023	0,00 €
7.2	Résultat à réaliser recettes	CA 2023	0,00 €
8	Résultat global	8 = 6 + 7	-169 376.66 €
9	Besoin de financement	= 8 si montant négatif	169 376.66 €

○ **Proposition d'affectation des résultats au budget 2024**

	MONTANTS PROPOSES
au financement de l'investissement compte recettes" 1068"	169 376.66 €
en report à nouveau en fonctionnement (002)	142 725.05 €
TOTAL	312 101.71 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 14 VOTES POUR et 5 VOTES CONTRE
- APPROUVE l'affectation du résultat 2023 du budget « Camping » tel que présenté.

2-3: BUDGET MOUILLAGES**EXPOSE DES MOTIFS :****D10-03-2024**

Madame Chantal LE PIOUFF, Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat 2023 du budget « Mouillages » qui peut être résumé sur le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2023	8 034.18 €
	Dépenses de l'exercice	2023	10 152.18 €
1	Résultat budgétaire de l'exercice	2023	-2 118.00 €
2	Résultat antérieur reporté (002)	CA 2022	4 415,80 €
3	Capacité d'autofinancement	3 = 1 + 2	2 297.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2023	0,00 €
	Dépenses de l'exercice	2023	0,00 €
4	Résultat budgétaire de l'exercice	2023	0,00 €
5	Résultat antérieur reporté	CA 2022	3 702,43 €
6	Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	6 = 4 + 5	3 702,43 €
7.1	Résultat à réaliser dépenses	CA 2023	0,00 €
7.2	Résultat à réaliser recettes	CA 2023	0,00 €
8	Résultat global	8 = 6 + 7	3 702,43 €
9	Besoin de financement	= 8 si montant négatif	0

○ Proposition d'affectation des résultats au budget 2024

	MONTANTS PROPOSES
au financement de l'investissement compte recettes" 1068"	0,00 €
en report à nouveau en fonctionnement (002)	2 297.80 €
TOTAL	2 297.80 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE l'affectation du résultat 2023 du budget « Mouillages » tel que présenté.

4. Taxes directes locales 2024

EXPOSE DES MOTIFS :

D11-03-2024

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL fait part à l'Assemblée que le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Madame Le Maire rappelle les taux 2023

TAXES	TAUX EN 2023
Taxe d'habitation	10.18%
Taxe foncière (bâti)	34.90%
Taxe foncière (non bâti)	41.99%

Madame le Maire informe que les bases prévisionnelles provisoires vont accuser une hausse et elle propose aux membres du Conseil Municipal une augmentation des taux afin de financer les investissements nécessaires sur la commune et sur préconisation du Conseiller aux décideurs locaux.

Suite à la commission finances élargie au camping et mouillages, il a été proposé à l'assemblée 3 simulations avec hausse à 3%, 4% et 5%

Elle indique que le gain du produit attendu avec cette hausse des taux serait pour 2024 :

- Hausse de 3% des taux : gain de 46 164 €
- Hausse de 4% des taux : gain de 61 474 €
- Hausse de 5% des taux : gain de 76 785.00 €

Madame Le Maire propose donc à l'Assemblée d'augmenter les taux de 5%.

Philippe DELHAYE considère que l'augmentation de la fiscalité n'est pas le bon levier pour augmenter les recettes de la collectivité. Il y a eu 7% d'augmentation l'année passée de la part de la collectivité. Il considère que les administrés subissent déjà la pression fiscale par rapport aux touristes ou aux administrés en résidence secondaire et qu'une hausse des taux en 2024 n'est pas nécessaire

Madame Le Maire confirme la hausse des taux de 7% par la collectivité et réaffirme que les valeurs locatives ont elles aussi évolué de 7% (Décision Etat)

Annie PINARD pose la question de la compensation sur le budget commune de la perte des recettes de l'aire de camping-car au bénéfice du budget camping

Madame Le Maire répond qu'il est normal d'affecter les recettes de l'aire de camping-car au budget camping (demande des services de l'Etat) et qu'elle comprend que cette fluctuation peut poser problème. Toutefois, lors des demandes auprès des organismes bancaires, le reversement du camping sur le budget principal a pu porter préjudice. Les organismes désirant voir les perspectives de la commune sans ce reversement.

Monsieur SERGENT répond que les budgets doivent s'équilibrer par eux-mêmes.

Philippe DELHAYE : Pose la question du reversement dans le cadre d'une Délégation de services public concernant le camping ? et du modèle économique de la commune qui est à se questionner.

Monsieur SERGENT : Quel que soit le mode de gestion du camping, et puisqu'il s'agit d'un SPIC, le reversement n'est pas réglementaire. Le budget communal doit s'équilibrer sans les SPICS. Il s'agit à priori d'une tolérance

Jean-Marie MONDOT : intervient sur les investissements réalisés au camping entre 2014 et 2023.

Echanges tendus

Madame Le Maire fait un rappel à l'ordre et demande à passer au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 14 VOTES POUR et 5 CONTRE

APPROUVE l'adoption des taux de fiscalité directe pour 2024, tels que présentés ci-dessous

TAXES	TAUX EN 2024
Taxe d'habitation	10.69%
Taxe foncière (bâti)	36.65%
Taxe foncière (non bâti)	44.09%

5. Présentation et vote des subventions allouées par la commune pour 2024

EXPOSE DES MOTIFS :

D12-03-2024

Après réception et étude des dossiers de demande de subvention pour cette année 2024 transmis par les différentes associations, et après avis de la commission des finances réunie le 13 mars dernier, il est proposé aux Conseillers Municipaux d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ASSOCIATION SPORTIVE DE PLOUHARNEL	1 500 €	1 500 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €	3 000 €	2800 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	400 €	200 €	200 €	200 €	200 €	300 €		0 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE PLOUHARNEL	900 €	756 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	1 500 €
PLOUHARNEL FLEURI	1 500 €	1 500 €	1 850 €	1 500 €	1 500 €	2 200 €	1 500 €	1 500 €
GYMNASTIQUE DE PLOUHARNEL	300 €	300 €	300 €	300 €		500 €		-
DON DU SANG		80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	100 €
SNSM		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €
COMICE AGRICOLE	825 €	825 €	825 €	825 €	825 €	0 €	825 €	825 €
SOUVENIR FRANÇAIS DU MORBIHAN	60 €	60 €	60 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
LA TRIBÛ	500 €	500 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
APEL Ecole ND des fleurs	500 €	500 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
LES BUNKERS MÉMOIRE DE GUERRE (LBMG)	2 000 €	3 000 €	3 500 €	3 000 €	1 000 €	2 000 €	1 500 €	-
AMICASCRAPE	400 €	200 €	200 €	100 €	100 €	100 €	50 €	-
C'EST NOTRE LUNDI	300 €	200 €	200 €	100 €	100 €	100 €	50 €	50 €

PLOUHARNEL D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	2 000 €	2 200 €	2 200 €	500 €	800 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €
FESTIVAL BREIZH	1 500 €	1 500 €	1 500 €			1 500 €	1 000 €	-
ASSOCIATION DES RETRAITES	300 €	200 €	200 €	300 €		300 €	200 €	200 €
ARIF (assistance recherche des intérêts familles)	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	80 €	80 €
Association Morbihannaise des plus belles baies du monde			155 €	155 €	155 €	155 €	155 €	155 €
Déclic local						300 €		200 €
47.6						500 €	400 €	-
Cocooning solidaire						500 €	500 €	500 €
Mains dans le sable						200 €		0 €
Escale Photos		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €	2500 €
Paysages des Mégalithes					3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Vie en livres							1 000 €	1 000 €
Jardin Park er Bleunv							0 €	-
Comité départemental jeunesse et sport adhésion							0 €	-
TOTAL	13 085 €	16 621 €	18 870 €	13 740 €	14 440 €	20 915 €	19 920 €	18 090 €

Madame Le Maire demande aux membres des bureaux des associations de sortir avant de procéder au vote
Départ de 5 conseillers municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la répartition des subventions telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

6. Présentation et vote des budgets primitifs 2024 : Commune, Camping, Mouillages

EXPOSE DES MOTIFS :

D13-03-2024, D14-03-2024 et D15-03-2024

Madame Chantal LE PIOUFF, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2024 « Commune, Camping et Mouillages » préparés par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 14 VOTES POUR et 5 VOTES CONTRE

- **ADOPTÉ** les budgets primitifs 2024 « Commune, Camping » tels que présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2024 « Mouillages » tel que présenté.

3. URBANISME

1. Appel à projet « cœur de bourg » : Désignation du Lauréat

EXPOSE DES MOTIFS

D16-03-2024

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le souhait de la collectivité de s'engager dans une démarche de revitalisation du bourg par le traitement des espaces publics, le renforcement de la centralité, le réaménagement de la mairie actuelle avec extension et la création de logements locatifs sociaux, de logements en accession sociale à la propriété. Aussi, pour répondre aux enjeux de développement, la commune a souhaité développer une offre mixte de logements sur son foncier communal, compte-tenu de la localisation du site du projet en cœur de bourg et à proximité des axes structurants. Cette offre de logements abordables permettra d'accueillir des ménages différents : familles, personnes âgées, etc.

Madame Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle AC688 d'une surface de 2338m² avec une surface bâtie de 112m² (Maison Arturo : 94 m²+annexe 18m²)

Madame Le Maire rappelle également que l'appel à projets en partenariat avec la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a été lancé et le dossier a été transmis à plusieurs bailleurs sociaux.

Une commission de travail composée d'élus, de techniciens de la commune de Plouharnel et de la communauté de communes a auditionné à 2 reprises les 3 bailleurs sociaux candidats pour présenter leurs projets (Aiguillon Construction – Morbihan Habitat/Keredes – Espacil/Secib)

Les différents bailleurs ont déposé un projet qualitatif en correspondance avec le cahier des charges.

Le projet qui est soumis à l'Assemblée ce jour est un projet de 22 logements qui répond à une insertion réussie dans l'environnement existant et/ou à venir (projet Kermarrec au nord de la parcelle) avec une mixité de matériaux utilisés, la qualité du plan de composition et d'intégration des logements, le maintien de l'ouverture à la population (placette d'espace de vie, cheminements doux...), le stationnement proposé, la démarche sociale et environnementale se rapprochant de la réglementation RE 2025 et l'offre financière satisfaisante concernant l'acquisition du foncier.

Par ailleurs, le Programme Local de l'habitat d'Auray Quiberon Terre atlantique (PLH), adopté le 29 septembre 2023, comporte plusieurs axes et objectifs. Les modalités des aides communautaires sont encadrées pour le portage du foncier.

En aucun cas la cession gratuite du foncier communal n'est envisageable. Les propositions faites intègrent une participation à la charge foncière comprise entre 50 €/m² de surface plancher et 90€/m² de surface de plancher de logement locatif social produit, condition commune à toutes les communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

La commune de Plouharnel va donc solliciter une aide auprès de la communauté de communes AQTA pour la cession de ce foncier communal à un opérateur social.

Philippe DELHAYE : affirme que ce projet a vu naissance il y a 2 ans et que pour certains des conseillers municipaux, il a été porté à connaissance il y a 3 semaines. Il considère ayant participé à certaines réunions que son rôle a consisté à donner des préférences sur les projets proposés.

Il indique qu'à son sens le projet présenté est très éloigné de celui proposé lors de la campagne de la majorité et que dans le cadre du respect du PLH, la commune n'est pas en si mauvaise posture.

Il propose de SURSOIR à VOTER et propose de rediscuter du projet en commun et des attentes en ce sens (destination du lieu) et de proposer à la population un échange de réflexion pour VOTER dans un second temps (désignation du Lauréat)

Madame Le Maire rappelle que ce projet a été mûrement réfléchi et que lors des nombreuses réunions, chacun des conseillers municipaux a pu largement s'exprimer et réclame que l'assemblée passe au vote

Pierre-Marie JOURDAN pose la question s'il est prévu de présenter quelque chose aux administrés afin de désigner un lauréat : Est-ce que des visites ont eu lieu sur des réalisations de ce lauréat ?

Madame Le Maire et Philippe KERZERHO répondent que le projet n'est pas figé et qu'il s'agit de désigner un lauréat. La présentation aux administrés se fera dans un second temps. Une instance sera également constituée pour le suivi de ce dossier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 12 VOTES POUR, 6 VOTES CONTRE et 1 ABSTENTION

VU l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis des domaines en date du 11 janvier 2024

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 6 mars 2024,

VU le projet du bailleur social de réaliser des logements sociaux (locatifs sociaux et Bail Réel Solidaire),

DESIGNE Comme lauréat le bailleur Espacil/SECIB pour réaliser des logements sociaux sur la parcelle AC688

AUTORISE Madame Le Maire à réaliser le cas échéant la division parcellaire afin de mettre en œuvre le stationnement public

DECIDE DE SOLLICITER une aide auprès de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la cession de la parcelle.

4. QUESTIONS DIVERSES

PLANNING DES BUREAUX DE VOTE ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

Les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 20h47

Ont signé au registre les membres présents